

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.) DE L'ARMANÇON

S.I.R.T.A.V.A.

Tonnerre, le 7 novembre 2003

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 6 NOVEMBRE 2003 – PREFECTURE DE L'YONNE COMPTE-RENDU

1^{er} collège :

M. Michel DELPRAT, président de la C.L.E.
M. Marc DOMECE, conseiller général de l'Aube
M. Jean LANCRAÏ, conseiller général de l'Yonne
M. Eric COQUILLE, maire de Perrigny-sur-Armançon
M. Jean-Pierre BOURON, maire de Chassignelles
M. Jean-Paul BLOT, conseiller municipal de Tonnerre, représentant de M. Raymond Hardy
M. Serges MUNIER, maire de Vergigny
M. Pierre OVRE, maire de Germigny
M. Michel LHUILLIER, maire d'Athie
M. Gilles de MONTALEMBERT, président du Syndicat d'Adduction d'Eau de Semur-en-Auxois
M. Lucien TRUCHOT, maire de Buffon

Absents excusés : M. Raymond HARDY, maire de Tonnerre ; M. Georges FRIEDRICH, maire de Cheny ; Mme Anne-Catherine LOISIER, conseillère régionale de Bourgogne ; Mme Thérèse FLACELIERE, maire de Ste Colombe en Auxois ; M. Michel NEUGNOT, maire de Semur-en-Auxois ; M. Alain COLLARD, maire de Thénissey ; M. François SAUVADET, conseiller général de Côte d'Or.

2^{ème} collège :

M. Michel FONTAINE, président de la Fédération de Pêche de l'Yonne
M. André ROGOSINSKI, représentant de la Fédération de Pêche de Côte d'Or
Mme Véronique JOBIC, représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or
M. Jacky ENFERT, membre de la Chambre des Métiers de l'Aube
M. Bruno de CHALONGE, président de l'Icaunaise de l'Electricité
M. Jean-Marie BARTALSKI, représentant de l'UFC – Que Choisir de Côte d'Or
M. Luc GUENOT, président de Yonne Nature Environnement

Absent excusé : M. Jacques LUCAS, représentant de Rive de France.

3^{ème} collège :

Mme Claude DORIAN, Directrice Départementale de l'Équipement de l'Yonne, représentante de M. Jean-Louis FARGEAS, Préfet de l'Yonne, et de Mme Pascale HUMBERT, Directrice Régionale de l'Environnement de Bourgogne

M. Alain LECHENE, représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Yonne

M. Pierre TOUZAC, représentant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Mme Martine PETIT, représentante de la Direction Départementale de l'Équipement de Côte d'Or et de la Mission Interservices de l'Eau de Côte d'Or

Mme Jacqueline LAROSE, représentante de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Yonne

M. Laurent BOULLANGER, représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aube

M. Christian QUATRE, représentant du Conseil Supérieure de la Pêche

Absents excusés : M. Jean-Louis FARGEAS, Préfet de l'Yonne (pouvoir à Mme Claude DORIAN); Mme Pascale HUMBERT, Directrice Régionale de l'Environnement de Bourgogne (pouvoir à Mme Claude DORIAN).

Assistaient également :

M. Philippe LEMAIRE, chef du service Aménagement, Urbanisme et Environnement de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Yonne

Mme Marie-Pierre COLLIN-HUET, ingénieur subdivisionnaire de la Direction Départementale de l'Équipement à Tonnerre

Mme Carine COHEN, service de la police de l'eau de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Yonne

Melle Marie-Claude DANSIN, bureau de l'environnement, Préfecture de l'Yonne

Melle Julie ANIEL, animatrice du S.A.G.E. de l'Armançon

Intervenants extérieurs :

Mme Alice de KERGARIOU, chef de projet S.A.F.E.G.E.

Melle Delphine POUGET, chargée d'études S.A.F.E.G.E.

M. Gérard VILLION, Les Grands Lacs de Seine

M. Grégory ROLANDEZ, chargée d'études I.S.L.

Mme DORIAN, Directrice Départementale de l'Équipement, propose d'ouvrir la séance à 9H40.

Elle précise que M. DELPRAT aura quelques minutes de retard.

Elle cède la parole à Melle ANIEL, animatrice du S.A.G.E.

Melle ANIEL commence par se présenter. Concernant sa formation, elle a tout d'abord obtenu un diplôme universitaire en Ingénierie de l'Espace Rural (Bac+4) puis un D.E.S.S. (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) en Aménagement – Environnement – Développement Durable.

Melle ANIEL a réalisé, tout au long de son cursus, plus d'une année de stage. Son expérience au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Vouge a été la plus significative. Elle a en effet réalisé, durant 5 mois, un bilan de la démarche S.A.G.E. en cours d'élaboration, afin de dégager des propositions d'amélioration (concernant le déroulement, l'organisation de la procédure comme la mobilisation et l'adhésion des acteurs). Elle a enfin réfléchi au montage juridique et financier de la phase opérationnelle du S.A.G.E.

Melle ANIEL souhaiterait ensuite aborder la question du Bureau qui ne figure pas dans l'ordre du jour.

Le Bureau s'est réuni pour la première fois le lundi 3 novembre 2003. Cela a été l'occasion de réfléchir à ses missions.

Melle ANIEL rappelle que la réglementation n'oblige pas la création d'un bureau. Cependant, il est conseillé aux grandes C.L.E. (au-delà de 30 membres) de mettre en place ce type d'organe afin d'alléger le fonctionnement de la démarche et d'en réduire les délais.

Le règlement intérieur de la C.L.E. prévoit la création d'un « bureau exécutif » composé de 16 membres¹ (soit plus du tiers de la C.L.E.).

Participent au Bureau :

- 10 élus : M. DELPRAT, M. COQUILLE, M. de MONTALEMBERT, M. FRIEDRICH, M. LHUILLIER, M. MUNIER, M. SAUVADET, M. LANCRAY, M. COUTORD et M. BRIERE.
- 3 représentants du collège des usagers : M. BARTALSKI, M. GUENOT et M. de CHALONGE.
- 3 représentants du collège des administrations : l'Agence de l'Eau, la DIREN et la M.I.S.E.

Les rôles du bureau ont ainsi été définis :

- ① Assister le travail de la C.L.E. : Réunir le bureau préalablement, c'est augmenter l'efficacité des réunions de la C.L.E. afin d'accélérer le processus.
C'est aussi se doter d'une instance permettant de tester des idées, faire réagir un petit noyau de membres de la C.L.E. aux orientations de travail.
- ② Suivre et coordonner les groupes de travail : Faire la synthèse des groupes thématiques, valider leurs conclusions et recenser les besoins en matière de réflexions ou d'études complémentaires.
- ③ Assurer la liaison avec les organismes chargés d'études : dans le cadre des éventuelles études complémentaires engagées par la C.L.E.
- ④ Formuler des avis sur des dossiers concernant le bassin versant de l'Armançon quand la C.L.E. ne pourra pas se réunir dans les temps impartis par les procédures réglementaires (dossiers type loi sur l'eau).

¹ A l'origine, le Bureau comptait 12 membres (article 10 du règlement intérieur). A la suite de la délibération de la C.L.E. du 8 janvier 2003, sont dorénavant membres les 4 présidents des commissions thématiques.

Pour assurer ces missions, le bureau devra se réunir 3 à 4 fois par an. La prochaine réunion pourra avoir lieu au premier trimestre de l'année prochaine : par exemple courant février 2003 pour réceptionner les premières conclusions de la phase III de l'étude S.A.F.E.G.E.

Concernant la dernière mission du Bureau, M. LEMAIRE indique que, tant que le S.A.G.E. n'est pas approuvé, consulter la C.L.E. n'est pas une obligation légale.

Mme DORIAN tient à souligner l'intérêt de travailler à l'échelle du bassin versant. Toutefois, ce cadre de réflexion crée de grandes difficultés puisqu'il oblige notamment à un découplage des services de l'Etat.

M. DELPRAT intègre la réunion à 10H00. Il tient à s'excuser pour son retard.

M. LEMAIRE explique que la priorité pour le Bureau est de repérer quels peuvent être les dossiers soumis à autorisation à étudier dans le cadre du S.A.G.E. Ce premier repérage est garant de l'efficacité du Bureau. Il propose donc que soient étudiés les dossiers à thématique assainissement et protection contre les inondations.

Mme DORIAN propose la démarche suivante : dès la prochaine réunion de la commission, les dossiers susceptibles d'être étudiés seront présentés. Il faudra ensuite définir un délai pour donner un avis.

M. ROGOSINSKI s'interroge sur l'absence de représentants des pêcheurs au Bureau.

M. DELPRAT précise qu'à l'époque de la composition du Bureau, un appel à candidature avait été effectué. En outre, il peut tout à fait être proposé à la C.L.E. de valider la représentation des pêcheurs au sein du Bureau.

M. TOUZAC remarque que les 4 présidents de groupes font partie du Bureau et que le groupe « Gestion des cours d'eau » aborde les questions piscicoles.

M. COQUILLE rappelle que le Bureau est un outil moins politique que technique.

M. FONTAINE ajoute que le Bureau est une charnière et qu'il ne faudrait pas alourdir le système.

M. BARTALSKI indique que le Bureau est calqué sur la composition de la C.L.E., à savoir 2/3 d'élus, 1/3 d'usagers et d'administrations.

M. FONTAINE rappelle que le Bureau, comme la C.L.E., peut faire appel à des techniciens et des experts.

M. DORIAN insiste sur la nécessité de définir un délai pour la consultation de la C.L.E.

Mme PETIT indique que deux choix sont possibles : consulter la C.L.E. au moment de l'enquête publique ou bien en amont.

Mlle COHEN répond que, dans un souci d'efficacité, la C.L.E. devra être consultée en même temps que l'enquête publique.

M. DELPRAT propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juin 2003

M. DELPRAT indique que le compte-rendu de la réunion du 10 juin a été envoyé le 27 août 2003.

Il ajoute que ce compte-rendu a fait l'objet d'une lettre de la part de M. BARTALSKI dans laquelle il propose plusieurs modifications sur ses propres interventions.

M. DELPRAT souligne que ces remarques de fond ont été écoutées puisque le Bureau s'est réuni ce lundi 3 novembre.

Il rappelle que la C.L.E. est un organe de concertation qui se veut constructif.

Il demande enfin si ce compte-rendu fait l'objet d'autres remarques et si, en leur absence, il peut être considéré comme adopté.

Aucune remarque n'intervenant sur ce compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

2) Présentation de l'état d'avancement des groupes de travail

M. DELPRAT tient à rappeler qu'aucun ordre de valeur n'a été défini entre les groupes. L'état d'avancement de chacun est avant tout fonction du calendrier.

M. DELPRAT laisse la parole à chacun des présidents de groupe pour qu'ils présentent leurs réflexions.

a) Groupe 1 « Gestion des cours d'eau »

M. COQUILLE rappelle que la mission du groupe est de proposer une gestion nouvelle du bassin qui prenne en compte différents objectifs dont la protection des biens et des personnes. L'idée est de retenir les excès d'eau au plus près de leur origine, ce qui implique de travailler :

- sur la dynamique fluviale (l'espace de liberté, la ripisylve, le chevelu en tête de bassin,...) ;
- sur la régulation hydrologique diffuse en favorisant le ralentissement dynamique des eaux. Il s'agit alors d'augmenter la capacité des champs d'expansion de crues existants ou de les recréer s'ils ont été soustraits au lit majeur du cours d'eau.

Ce travail entraîne autant de réflexions qui nécessitent des études, complémentaires à l'étude de la S.A.F.E.G.E., et autant d'idées qui mériteront d'être testées en grandeur nature avant d'être généralisées.

M. COQUILLE indique que c'est ce qui a été proposé dans l'appel à projet pour les Plans de Prévention des Inondations (P.P.I.) et que Mme la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable a répondu favorablement à la candidature de l'Armançon. Au-delà de la reconnaissance du travail des élus, des administrations et des établissements publics

dans le bassin, cette réponse positive offre des financements supplémentaires. Elle donne également l'occasion de réaliser des études complémentaires nécessaires (comme l'étude sur la mise en place d'un système de prévision des crues) et de tester quelques idées tels que le ralentissement dynamique et le rétablissement d'un espace de liberté.

M. COQUILLE précise que le travail du groupe ne s'arrête pas à la seule réussite de cette candidature et que la prochaine réunion aura lieu le 19 novembre 2003.

Au nom du groupe, il souhaite enfin remercier Mme DORIAN d'avoir délégué une spécialiste et femme d'action, Mme COLLIN-HUET, responsable à la D.D.E. de la subdivision de Tonnerre, qui se consacre actuellement à l'élaboration de la convention entre l'Etat, les financeurs et le S.I.R.T.A.V.A.

M. COQUILLE laisse donc la parole à Mme COLLIN-HUET.

Mme COLLIN-HUET explique que se sont réunis le 5 novembre, au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, les 34 chefs des projets retenus dans le cadre des P.P.I. L'objectif de cette réunion était de remobiliser les services de l'Etat et d'accélérer l'émergence des projets.

Aussi, la D.D.E. souhaite que soit rapidement signée la convention entre l'Etat, le S.I.R.T.A.V.A. et les financeurs.

M. DELPRAT rappelle que le S.I.R.T.A.V.A. a reçu une réponse négative du Conseil Général de l'Aube concernant la participation au financement.

M. DOMECE souligne la faible représentation des acteurs de l'Aube au sein du Bureau et de la C.L.E.

Aussi, M. DELPRAT se félicite que M. DOMECE participe aujourd'hui à cette réunion.

M. DOMECE ajoute qu'il se fera un plaisir de fournir une présence à la C.L.E. plus assidue.

M. LEMAIRE indique qu'il découlera de la signature de la convention une phase active et opérationnelle qui se concrétisera par la consommation des crédits du programme jusqu'en 2006.

Il serait, par ailleurs, pertinent de rapprocher les instances de pilotage du P.P.I. et ceux du S.A.G.E. et d'identifier un comité de pilotage et un comité technique qui pourraient être la C.L.E. et le Bureau.

M. DELPRAT précise que les financeurs devront être représentés.

M. COQUILLE répond que le Bureau devra certainement évoluer dans sa composition mais pas dans l'urgence.

M. TOUZAC rappelle que les deux projets – S.A.G.E. et P.P.I. - sont bien différents mais doivent être menés de manière coordonnée.

M. DELPRAT conclut en insistant sur l'obligation de signer la convention à la fin du mois de novembre, au risque, si le délai n'est pas tenu, de faire avorter le projet.

M. DELPRAT propose donc que la C.L.E. donne son accord pour accepter la convention et pour l'autoriser, en tant que représentant de la C.L.E., à la signer.

Aucune opposition ni abstention n'intervenant, ce point est adopté à l'unanimité.

M. DELPRAT souhaite enfin remercier toutes les personnes qui ont porté le projet.

b) Groupe 2 « Qualité des eaux superficielles et souterraines »

La parole est laissée à M. de MONTALEMBERT.

M. de MONTALEMBERT indique que la première phase de travail du groupe correspond à la centralisation de toutes les données existantes. Ces données devront être synthétisées sous forme cartographique.

M. de MONTALEMBERT énumère un ensemble de données à répertorier qui doit constituer une base de travail pour le groupe : les caractéristiques géologiques du territoire, la réglementation en vigueur, la qualité générale du bassin ainsi que certains éléments spécifiques tels que les pollutions azotées et phosphorées, l'assainissement non collectif, les pollutions insidieuses (huiles de vidange, hydrocarbures,...), les pollutions accidentelles (pesticides).

Mme LAROSE précise que la D.D.A.S.S. de l'Yonne détient un certain nombre de données qui pourraient intéresser ce groupe.

Melle ANIEL prend bonne note des propos de Mme LAROSE en ajoutant qu'elle mène actuellement la phase de recueil des données auprès des différents organismes ressources.

Mme DORIAN souhaiterait que la sensibilisation des élus soit également une priorité et qu'elle soit développée.

M. de MONTALEMBERT répond que la sensibilisation des différents acteurs pourra être étudiée dans le groupe 4 « Information et communication ».

Mme DORIAN ajoute qu'il faudrait définir quelles aides peuvent être mises en place pour soutenir et favoriser la mise en conformité des différents dispositifs.

M. DOMECE prend pour exemple le département de l'Aube. Le Conseil Général a mis à la disposition des élus ses services techniques pour le diagnostic des dispositifs d'assainissement.

c) Groupe 3 « Répartition des usages de l'eau »

M. DELPRAT invite M. LHUILLIER à rendre compte du travail réalisé par le groupe.

En introduction, M. LHUILLIER souhaite mettre en évidence l'absence des socioprofessionnels à la première réunion qui a eu lieu le 14 octobre 2003.

M. QUATRE insiste sur la priorité à donner au groupe « Répartition des usages de l'eau ». Tout le monde doit y être associé.

M. LHUILLIER indique que l'objectif de la première réunion était de définir et de hiérarchiser les enjeux et les thèmes de travail.

Cette tâche est finalement apparue complexe compte tenu de l'interdépendance des thématiques.

Au terme de cette réunion, il a été décidé :

- D'une part que Melle ANIEL identifiera et proposera aux membres du groupe une série de thèmes (basée sur une typologie des usages de l'eau) ; et ce afin de faciliter et d'organiser le travail du groupe.
- D'autre part que les différents thèmes, une fois définis, seront abordés simultanément (au rythme du recueil des données).

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau souhaiterait que soient inventoriés de manière exhaustive les prélèvements du bassin versant (y compris ceux non soumis à déclaration).

M. LHUILLIER conclut en invitant les acteurs du S.A.G.E. à s'investir d'avantage.

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 27 novembre 2003 et déterminera le calendrier et les axes de travail.

d) Groupe 4 « Information et communication »

La parole est donnée à M. MUNIER.

M. MUNIER rappelle que le groupe 4 ne s'est pas encore réuni puisqu'il avait été convenu de le faire à la suite des autres groupes.

Une 1^{ère} réunion est prévue le mercredi 10 décembre 2003, à 14H30, à la mairie de Flogny-la Chapelle.

L'objectif de cette réunion sera de fixer les premières bases d'un plan de communication. A terme il faudra :

- dégager les objectifs,
- définir les publics et les partenaires,
- répertorier les messages à diffuser,
- déterminer les méthodes et les moyens,
- établir un calendrier.

Certaines personnes ont déjà émis des propositions telles que la création d'un site internet, la réalisation d'un logo pour le S.A.G.E. ou des rencontres entre les acteurs sur le terrain.

M. MUNIER ajoute qu'il faudra particulièrement réfléchir à l'articulation avec les trois autres groupes, notamment le groupe 1 « Gestion des cours d'eau » qui a la charge du projet de Plan de Prévention des Inondations.

3) Présentation par la S.A.F.E.G.E. de la phase II de l'étude préalable (juillet – octobre 2003)

M. DELPRAT invite Mme de KERGARIOU et Melle POUGET à présenter les conclusions de la phase II de l'étude préliminaire au S.A.G.E.

M. DELPRAT ajoute que la phase II a été validée par le comité de coordination du S.I.R.T.A.V.A. le 2 octobre 2003.

LA PRESENTATION DE LA S.A.F.E.G.E. EST ANNEXEE AU PRESENT COMPTE-RENDU (Annexe 1).

A la suite de cette intervention, M. DEPUYDT s'interroge sur la mise aux normes de l'usine Paul Renard à Flogny-la Chapelle.

Mme de KERGARIOU indique que ce n'est pas du domaine de l'étude de la S.A.F.E.G.E. mais que cela peut correspondre à une orientation du S.A.G.E.

M. DELPRAT propose à la C.L.E. d'adopter la phase II de cette étude.

Aucune opposition ni abstention n'intervenant, la phase II est validée.

4) Présentation de l'étude de faisabilité hydraulique de surstockage sur le bassin de l'Yonne (juin 2003) par l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine

M. DELPRAT indique que l'I.I.B.R.B.S. (ou Grands Lacs de Seine) qui a pour mission de mener des réflexions en matière de prévention des inondations sur le bassin de la Seine, a réalisé une étude, confiée au bureau d'études I.S.L., de faisabilité de surstockages dans le bassin de l'Yonne dans le but d'un ralentissement dynamique.

La parole est laissée à M. VILLION pour qu'il nous présente Les Grands Lacs de Seine, ses missions et les actions qu'ils envisagent sur le bassin de l'Yonne.

M. ROLANDEZ du bureau d'études I.S.L. présentera l'étude et ses principaux résultats.

En introduction, M. VILLION explique que la Délégation de bassin Seine-Normandie a demandé aux Grands Lacs de Seine de se rapprocher du S.I.R.T.A.V.A., suite à la prise en compte de la candidature du bassin de l'Armançon dans le cadre de l'appel à projet « Plan de Prévention des Inondations », pour présenter les enseignements de l'étude et participer ainsi à la réflexion menée sur l'Armançon.

LES PRESENTATIONS DES GRANDS LACS DE SEINE ET DE L'I.S.L. SONT ANNEXEES AU PRESENT COMPTE-RENDU (Annexes 2 et 3).

En conclusion, M. VILLION rappelle que si une action de surstockage peut être envisagée dans le bassin de l'Yonne, elle n'est pas en contradiction avec les aménagements de bassin envisagés par l'I.I.B.R.B.S., notamment le projet de La Bassée. Les deux projets (le futur PPI de l'Armançon et le projet de surstockage sur le bassin de l'Yonne) seront donc complémentaires mais leur maîtrise d'ouvrage restera différente.

L'étude a fait ressortir l'intérêt prioritaire d'une action sur l'Armançon pour la gestion globale du bassin de l'Yonne, compte tenu du temps de décalage de ses pointes de crue avec celles de l'Yonne et d'un effet optimal pour un nombre limité de sites équipés.

M. VILLION tient à rappeler que cette étude reste prospective et qu'elle s'attache à démontrer la complémentarité de l'intérêt local et général.

M. BLOT souhaiterait connaître les 34 sites retenus sur le bassin de l'Armançon.

M. VILLION répond qu'il est nécessaire avant tout d'affiner le choix de ces sites, notamment grâce aux études P.P.I.

Mme DORIAN insiste sur l'intérêt de tels projets à petite échelle puisque, au-delà de la problématique eau, ce sont des projets de développement local à vocation multiple.

M. VILLION confirme que sur le site de la Bassée, le projet hydraulique ne constitue qu'un élément du projet global.

M. DOMECE prend l'exemple des lacs de la Forêt d'Orient. A l'origine, l'objectif de ce projet était de capter puis de stocker l'eau pour l'acheminer vers Paris.

Or cette expérience montre aujourd'hui qu'il faut veiller d'une part à prendre en compte les intérêts individuels. Il faut d'autre part être prudent quant aux prises de décisions actuelles qui peuvent avoir des effets indésirables dans 30 ans.

M. LEMAIRE rappelle que l'objectif du ralentissement dynamique est l'amélioration des protections locales contre les inondations. Les actions mises en œuvre sur le bassin de l'Armançon doivent être cohérentes et complémentaires.

5) Questions diverses

M. DELPRAT constate qu'aucune question diverse n'est soulevée.

M. DELPRAT indique que la prochaine réunion de la C.L.E. sera fixée avec le Préfet de l'Yonne. Un Bureau aura lieu préalablement en janvier ou en février.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DELPRAT lève la séance à 12H30.

ANNEXE 1 : EXPOSE DE LA S.A.F.E.G.E.

PRESENTATION DES CONCLUSIONS DE LA PHASE II

**ETUDE BILAN DIAGNOSTIC PRELIMINAIRE AU S.A.G.E.
(Juillet – Octobre 2003)**

ANNEXE 2 : EXPOSE DES GRANDS LACS DE SEINE

PRESENTATION DES MISSIONS DES GRANDS LACS DE
SEINE ET DES ACTIONS ENVISAGEES SUR LE BASSIN DE
L'YONNE

ETUDE DE FAISABILITE HYDRAULIQUE DE SURSTOCKAGE SUR LE
BASSIN DE L'YONNE
(Juin 2003)

ANNEXE 3 : EXPOSE D'I.S.L.

PRESENTATION DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE

**ETUDE DE FAISABILITE HYDRAULIQUE DE SURSTOCKAGE SUR LE
BASSIN DE L'YONNE**

(Juin 2003)